



# Commission Départementale des Arbitres

## Procès-Verbal n°35

Réunion du : **Lundi 9 mai 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

**Présentiels :**  
**Michel ALEXANDRE – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (Représentant des arbitres au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Pierre HOLLECKER – Christophe JOLY – Jean REDAUD (Vice-Président délégué et Secrétaire de la CDA).**

**Visio Conférence :**  
**Bruno CHARRETTE –**

Assiste(nt) à la séance : **Jean François BECKER (Observateur pour la CDA).**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



## PREVISIONS AG DE FIN DE SAISON :

L'assemblée générale de fin de saison 2021/2022 des arbitres aura lieu le **vendredi 1er juillet 2022** à **CUERS**, dans la **salle du Pôle Culturel**.

Tous les arbitres recevront une convocation en temps utile et la commission rappelle le caractère obligatoire d'y assister sauf excuses dûment justifiées.

## RENOUVELLEMENT 2022/2023

### Administration secrétariat CDA :

Envoi à tous les arbitres de la liste des examens à fournir pour validation de l'aptitude médicale par la Commission Médicale du District. Envoi depuis le 31 mars 2022 du DMA à tous les arbitres à retourner au format NUMERIQUE à l'attention de la Commission Médicale à l'adresse ([medicale83@lmedfoot.fr](mailto:medicale83@lmedfoot.fr)) **AVANT LE 30 JUIN 2022**. La CDA ne traitera aucun dossier entre le 1er juillet et le 15 août.

## PREPARATION SAISON 2022/2023

### Stage de Rentrée :

La date du stage de rentrée pour la saison 2022/2023 est fixée au **Dimanche 4 Septembre 2022** dans un lieu qui reste à confirmer.

Les arbitres sont d'ores et déjà invité à prendre leurs dispositions pour être présent de 08h00 à 12h00. Lors de ce stage auront lieu les tests physiques.

## CONTACTS CDA :

La CDA rappelle, les seuls numéros à contacter pour joindre les membres de la CDA sont :

**Président de la CDA : 06.07.16.54.54.**

**Désignations SENIORS : N° 06 43 57 03 81**

**Secrétariat CDA : 06.89.73.17.80**

**Désignations JEUNES : N° 06 30 93 82 82**

**Désignations FUTSAL : N° 06 30 93 20 49**

**Désignations FOOT LOISIR : N° 06 74 90 63 20**

## CORRESPONDANCES :

### Arbitres & Clubs :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.



## QUESTIONS DIVERSES :

La commission a fait le point ce jour sur les nombreuses absences et autres retards lors des rencontres du week-end écoulé.

Devant ces états de faits non conformes au règlement intérieur de la CDA en vigueur pour la saison actuelle, la commission a décidé de convoquer tous les contrevenants pour la réunion restreinte du lundi 23 mai 2022.

Il a été décidé en outre de revoir sur ce sujet, le prochain règlement intérieur de la prochaine saison.

Afin de pallier ces inconvénients majeurs que sont les absences et les retards parfois à quelques minutes du coup d'envoi prévu et qui compliquent la préparation des rencontres.

*Prochaine réunion restreinte le lundi 16 mai 2022 à 18h30*

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD